

**A L'ATTENTION DES PARENTS D'ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES
ANNEE SCOLAIRE 2022 – 2023**

Le paiement de la cantine pour la période de : **Septembre – Octobre – Novembre 22** s'effectuera :
Les lundi 29 – mardi 30 – mercredi 31 Août de 08h00 à 12h00
Les jeudi 1^{er} – vendredi 02 septembre de : 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h00.

Les parents sont invités à prendre en compte les modifications suivantes :

Le règlement en amont se fera dorénavant pour un trimestre :

- Septembre – Octobre – Novembre
- Décembre uniquement
- Janvier – Février – Mars
- Avril – Mai – Juin

La date de début de la demi-pension et le montant à régler, seront communiqués ultérieurement.

La Principale,
La principale
Sandrine VICTORIN
Tél. 0596 74 40 63

